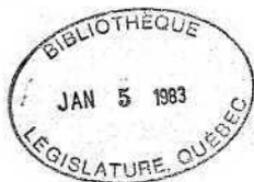


bulletin

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Vol. 12 No 4, décembre 1982



- La lecture des prières au Parlement
- Le gentilhomme huissier à la verge noire
- La représentation proportionnelle
- Bibliographie parlementaire
- Reconstitution des Débats: état de la recherche

BIBLIOTHÈQUE DE LA LÉGISLATURE

BULLETIN

Vol. 12 no 4

décembre 1982

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Éléments de catalogage

Québec (Province). Bibliothèque de la Législature.
Bulletin / Bibliothèque de la Législature, Assemblée nationale. -- Vol. 6, no 1 (juin 1975)- . -- [Québec] : La Bibliothèque, 1975-
v. ; trimestriel.

Fait suite à: Québec (Province). Bibliothèque de la Législature. Bulletin trimestriel- ISSN 0701-6093
ISSN 0701-6808 = Bulletin - Bibliothèque de la Législature.

1. Québec (Province). Bibliothèque de la Législature - Périodiques. 2. Gouvernement représentatif - Québec (Province) - Périodiques. I. Titre. II. Titre: Bulletin trimestriel.

Z	027.65'09714	A11B5
883		B8/
JL	328.714'005	
253		

Bibliothèque de la Législature

Traitement de textes : Lise Roy

Impression : Service des impressions de l'Assemblée nationale

Distribution : Jacqueline Richard (643-2896)

Dépot légal - 4e trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0701-6808



Table des matières

La lecture des prières au Parlement.....1 Maurice Pellerin	
Le gentilhomme huissier à la verge noire.....23 Marc-André Bédard	
La représentation proportionnelle.....29 Amédée Denault (note de présentation: Gaston Deschênes)	
Bibliographie parlementaire.....37 Gaston Bernier	
Reconstitution des Débats de l'Assemblée législative: état de la recherche.....57 Jocelyn St-Pierre	
Note aux collaborateurs.....59	

La lecture des prières au Parlement

Maurice Pellerin*

Contrairement à ce qu'on pourrait supposer, il n'y a pas toujours eu des prières à l'ouverture des séances de l'Assemblée législative du Québec. Dans les Parlements britannique et canadien, c'est une coutume ancienne, mais au Québec, elle est beaucoup plus récente.

Le nouveau règlement de l'Assemblée nationale adopté en 1972 remplaçait la lecture traditionnelle de la prière, à l'ouverture des séances, par un moment de silence ou de recueillement. Depuis, plusieurs se sont demandé quelle était l'origine de cette prière, si cette pratique avait toujours existé à Québec ou à Ottawa et si l'Assemblée nationale n'avait pas rompu avec une tradition parlementaire dont les origines remontent au XVIIe siècle.

*M. Maurice Pellerin est agent de recherche à la division de la Reconstitution des débats.

A part quelques notes brèves dispersées dans plusieurs ouvrages, il est difficile de trouver une réponse à ces questions, du moins en ce qui concerne le Québec. Le but de cet article est de rassembler ces éléments épars et de fournir quelques jalons pour un bref historique de la question, notamment pour l'Angleterre, le Canada et le Québec.

Angleterre

C'est durant le règne d'Elizabeth Ire (1558-1603) qu'on trouve la première mention, dans le Journal de D'Ewes, de prières récitées au Parlement britannique (1). Selon ce document, le greffier fait à genoux la lecture des litanies et toute la Chambre prosternée répond à ses invocations. Mais c'est le 2 avril 1571 que la lecture des prières devient une pratique quotidienne, qu'on a d'ailleurs toujours conservée depuis ce jour. Le Journal de la Chambre rapporte à cette date que l'Orateur Christopher Wray a fait adopter la motion suivante: l'Orateur récitera à l'avenir une prière spéciale pour l'ouverture de chaque séance à 8h 30 et les députés devront y assister obligatoirement sous peine d'une amende de 4 pence, qu'on donnera aux pauvres.

En 1659 fut nommé le premier chapelain en titre et rémunéré, qui récitait la prière à la place de l'Orateur. Après sa nomination est disparue l'obligation, pour le député, d'assister aux prières sous peine d'amende. De nos jours, c'est encore le chapelain qui récite la prière à la Chambre des communes et le texte qu'il utilise est pratiquement le même qu'au XVIIe siècle:

"Almighty God, by whom alone Kings reign and Princes decree justice, and from whom alone cometh all counsel, wisdom and understanding; we Thine unworthy servants here gathered together in Thy name do most humbly beseech Thee to send down Thy heavenly wisdom from above, to direct and guide us in all our consultations: And grant that, we having Thy fear always before our eyes, and laying aside all private interests, prejudices and partial affections, the result of all our counsels may be to the glory of Thy blessed Name, the maintenance of true Religion and justice, the safety, honour and happiness of the Queen, the publick wealth, peace and tranquillity of the Realm, and the uniting and knitting together of the hearts of all persons and estates within the same, in true Christian Love and Charity one towards another."

La prière constituait pour les Anglais et constitue toujours un moment important de la journée parlementaire. C'est la cérémonie officielle d'ouverture des séances. Tant qu'elle n'est pas faite, l'Orateur ne peut prendre le fauteuil, le personnel et le pu-

blic ne peuvent entrer dans l'enceinte parlementaire. De plus, si l'un des députés désire occuper une place particulière en Chambre, il doit, avant la séance, y apposer une carte et assister aux prières pour établir son droit. Et s'il assiste à un comité pendant les prières, il doit se procurer une carte rose pour assurer sa place en son absence.

A la Chambre des lords, la prière fait aussi partie de la tradition parlementaire. A l'origine, elle était lue par le Lord Gardien du Grand Sceau (Lord Keeper of the Great Seal), plus tard par un pasteur et ensuite par le plus jeune des évêques. Aujourd'hui, c'est un évêque qui vient présider à la cérémonie ou, en son absence, le Grand Chancelier (Lord Chancellor) ou encore l'Orateur.

Dans les débuts du parlementarisme, il n'y avait pas, semble-t-il, de formes spéciales de dévotion au Parlement même, sinon à la chapelle St. Stephen où une messe était célébrée pour l'ouverture de la session et plus tard, au XIVe siècle, après la séparation des deux Chambres, à l'abbaye de Westminster et à l'église St. Margaret, lieux de culte respectifs pour la Chambre des lords et la Chambre des communes. Une autre coutume parlementaire, le salut devant le fauteuil de l'Orateur, remonte, croit-on, à cette époque ancienne où le Parlement se réunissait à la chapelle St. Stephen: les

parlementaires y avaient pris l'habitude de s'incliner devant l'autel de cette chapelle ou, selon d'autres auteurs, devant une statue de la Vierge à l'abbaye de Westminster (2).

Canada

Au Canada, ce furent d'abord les Conseils législatifs qui suivirent, dès les premières années du parlementarisme, l'exemple du Parlement britannique et qui récitèrent des prières pour l'ouverture de leurs séances. Dans le Bas-Canada, le Conseil législatif adopta cette pratique le 12 janvier 1793. Ce jour-là, l'Orateur a lu une forme de prière utilisée à la Chambre des communes de Londres et a présenté une résolution décrétant que chaque séance serait à l'avenir précédée, d'après l'exemple britannique, d'une prière lue par le greffier (3). Un comité spécial, composé de conseillers législatifs, de l'évêque de l'Eglise catholique et du recteur de l'Eglise protestante de la ville de Québec, proposa, le 22 janvier 1793, la formule de prières suivante, qui sera utilisée jusqu'à l'époque de l'union des provinces:

"O Dieu éternel, Seigneur du ciel et de la terre, le grand et tout-puissant conseiller, nous, vos pauvres serviteurs assemblés devant vous dans cet honorable sénat, reconnaissons humblement nos grands et manifestes péchés et imperfections, et par là notre indignité de recevoir aucune grâce de vous. Mais, Père très miséricordieux, puis-

que par votre Providence, nous sommes appelés à ce Conseil d'assemblée, pour consulter sur ces choses qui concernent votre gloire, les intérêts de la piété, la prospérité de notre roi et le bonheur de son peuple, nous vous demandons de la manière la plus ardente que, pardonnant tous nos péchés dans le sang de votre fils Jésus-Christ, il vous plaise par l'éclat de votre Esprit, de chasser la noirceur et la vanité de nos pensées et la partialité de nos discours, et nous accorder telle sagesse et intégrité de coeur qui conviennent aux serviteurs de Jésus-Christ, aux sujets d'un roi bienfaisant et à des membres de cette Chambre. Ne nous laissez pas, O Seigneur, nous qui sommes assemblés pour le bien public de tout le pays, de n'être pas plus négligents et relâchés que nous le sommes dans nos propres causes privées. Nous vous prions de nous faire la grâce que chacun de nous puisse travailler à montrer une bonne conscience envers votre majesté, un vrai zèle à votre parole, et un coeur loyal à notre roi et un amour chrétien à notre pays et au bonheur commun de l'Empire britannique. O Seigneur, unissez et joignez les coeurs de Sa Très Excellente Majesté le Roi et son représentant ici, et des deux Chambres du Parlement britannique et de cette Assemblée, de manière à ce qu'ils puissent être un lien indissoluble, mettant en force les lois religieuses déjà statuées, et statuant celles qui seront de plus nécessaires à mettre un frein au méchant et à encourager tous les sujets pieux et bien affectés, afin qu'aussi vos grandes bénédictions puissent nous être continuées, et vos jugements sévères détournés de nous, et ceci pour l'amour de Jésus-Christ, notre très glorieux médiateur et avocat, à qui, avec votre divine majesté et le Saint-Esprit, soient donnés tout honneur, toute louange, pouvoir et puissance, désormais et à toujours. Amen."

A la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, on ne suivit pas cependant l'exemple de Londres ni celui du Conseil législatif. Il n'y eut jamais de prières et l'ouverture des séances se faisait plus simplement: dès qu'il y avait quorum, l'Orateur prenait le fauteuil

et ouvrait la séance en disant: "A l'ordre, messieurs!" (4). Dans le Haut-Canada, les délibérations du Conseil législatif étaient précédées, comme dans le Bas-Canada, d'une prière que récitait un chapelain (5). La Chambre d'Assemblée du Haut-Canada avait aussi adopté cette coutume, mais l'abandonna en 1831 (6).

Sous l'Union, on retrouve les mêmes pratiques que sous le régime précédent. Le Conseil législatif maintient l'usage de la prière. Ses règlements, adoptés le 22 juin 1841, mentionnent en effet qu'immédiatement après les prières, on lit les journaux de la séance précédente (7). Le gouverneur général nomme un chapelain, le révérend William Adamson, et la Chambre lui vote la somme de deux cents livres comme salaire (8). La formule de prières qu'il utilise est pratiquement la même que celle du Sénat sous la Confédération. Quant à la Chambre d'Assemblée, elle suit la pratique des Chambres précédentes: elle adopte, en 1841, le même règlement que sous le Bas-Canada et ouvre ses séances sans prière (9).

Le système fédératif de 1867 n'apporte pas de changements à cet égard. Dès la première session du premier Parlement canadien, le Sénat, comme les Conseils législatifs antérieurs, ouvre ses séances par une prière. Le 24 avril 1868, le sénateur Hazen propose que le Sénat se conforme fidèlement à l'usage du Parlement d'Angleterre

et il réussit à faire adopter une motion à cet effet (10). Les sénateurs ne discutent pas sur le principe, mais sur les modalités de cette pratique. Ils se montrent, pour la plupart, réticents à verser un traitement au chapelain, nommé par le gouverneur général. Le sénateur McCully fait remarquer qu'il n'y a jamais plus de 16 sénateurs présents à la lecture des prières, que cette fonction n'est pas très importante et qu'un laïc pourrait facilement la remplir. Les sénateurs consentent finalement à lui accorder un salaire qui ne devra pas cependant dépasser 200 \$ par année. Jusqu'en 1901, le chapelain, ou en son absence le greffier, lira donc les prières à l'ouverture du Parlement, avant l'arrivée du gouverneur général et au début de chaque séance, dès que le Président est monté au fauteuil (11). Après l'abolition de son poste en 1901 et jusqu'à maintenant, c'est le Président ou le greffier qui remplit cette fonction. A part quelques variantes, c'est la même formule de prières que celle du Conseil législatif sous l'Union et celle de la Chambre des Communes quelques années plus tard.

Quant à la Chambre des communes, elle observe d'abord le même règlement que celui des Chambres d'assemblée du Canada, qui s'abstiennent de cette pratique. Ce n'est que dix ans après son établissement, à la session de 1877, qu'elle suit l'exemple du Parlement britannique et du Sénat. Le 12 février 1877, le député de Toronto Centre, John Macdonald, présente la motion suivante (12):

"Qu'il soit résolu par cette Chambre que chaque jour et dès que l'Orateur aura pris le fauteuil à trois heures de l'après-midi, les prières lues maintenant chaque jour dans le Sénat soient lues dans cette Chambre par le chapelain que l'Orateur pourra nommer dans ce but, et en son absence par le greffier de la Chambre."

Il justifie sa proposition par les raisons suivantes: tous les Canadiens sont chrétiens et la Chambre des communes forme une exception parmi les législatures de tous les pays anglophones qu'il connaît. La motion soulève, cette fois, quelques débats et tous ne sont pas d'accord sur le principe. Pour le premier ministre Mackenzie, l'introduction d'un culte public dans une assemblée composée de dénominations religieuses différentes pourra devenir une source de difficultés et de conflits. Sir John A. Macdonald se demande si le députation catholique est prête à accepter la proposition. D'autres députés préféreraient une prière individuelle et silencieuse et M. De Cosmos va jusqu'à prétendre que la prière n'est pas plus nécessaire en Chambre que dans les magasins de Toronto. Les députés francophones, pour leur part, ne soulèvent pas d'objection sur le principe de la prière, mais sur la langue à utiliser. Pour M. Laurier, cette question n'est qu'une simple affaire de décorum et M. Cauchon avoue que la Chambre pourrait se dispenser de cette formalité. A la suggestion de Sir John A. Macdonald, on décide finalement de nommer un comité spécial chargé d'examiner s'il serait opportun d'adopter une formule de prières. Quelques jours plus

tard, le 19 février, le comité présente son rapport et reconnaît non seulement l'à-propos de la prière, mais soumet un texte qu'il considère comme acceptable et qui est adopté tel quel. Ce n'est qu'une légère variante de la prière qu'on récitait au Sénat depuis 1868 et c'est encore substantiellement le même texte dont on se sert encore aujourd'hui (13).

"O Seigneur, notre Père céleste, haut et puissant, Roi des rois, Seigneur des seigneurs, le seul Souverain des princes, qui contemplez de votre trône tous les habitants de la terre, nous Vous supplions du fond de nos coeurs de regarder avec faveur notre très gracieuse Dame Souveraine, la reine Victoria, et de la remplir tellement de la grâce de Votre Saint-Esprit qu'elle fasse toujours Votre volonté et qu'elle marche dans vos voies; donnez-lui l'abondance de vos dons célestes; donnez-lui la santé et le bonheur d'une longue vie; fortifiez-la afin qu'elle triomphe de tous ses ennemis, et finalement après cette vie, qu'elle jouisse de la joie et de la félicité éternelles, par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

"Dieu tout-puissant, la source de toute bonté, nous Vous prions humblement de bénir Albert-Edouard, Prince de Galles, la Princesse de Galles et toute la famille royale; remplissez-les de votre Saint-Esprit; enrichissez-les de votre grâce céleste; favorisez-les de tout le bonheur possible, et introduisez-les dans votre royaume éternel, par Jésus-Christ, Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

"Dieu plein de grâce, nous vous implorons humblement en faveur du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des autres possessions de Sa Majesté, spécialement de cette Puissance et plus particulièrement du gouverneur général, du Sénat et de la Chambre des communes, assemblés en ce moment pour faire des lois; qu'il vous plaise de diriger et de faire fructifier leurs délibérations, pour votre plus grande gloire, la sûreté, l'honneur et le bien-être de Notre Souveraine et de ses possessions, que toutes choses soient si bien ordonnées et établies par leurs travaux sur les fondements les plus solides, que la

paix et le bonheur, la vérité et la justice, la religion et la piété règnent parmi nous pendant toutes les générations. Nous Vous demandons ces choses et toutes autres qui nous sont nécessaires en votre nom, et par l'intercession de Jésus-Christ, Notre Divin Seigneur et Sauveur. Ainsi soit-il." Et pour finir, on récitait le "Notre Père".

A cette même séance du 19 février 1877, on convient aussi que la prière serait dite avant l'ouverture des portes. De plus, comme l'Orateur du temps ne pouvait lire le français, après quelques discussions, on recommande qu'il lise les prières dans la langue qui lui est la plus familière et que l'on prépare une traduction française pour les députés francophones. Mais en 1879, l'Orateur Blanchet fit alterner l'anglais et le français d'une séance à l'autre dans la lecture de la prière (14) et ses successeurs ont imité son exemple quand ils pouvaient s'exprimer dans les deux langues. Borden rapporte, dans ses mémoires (15), les efforts louables à cet égard de l'Orateur Sproule qui, en 1911, s'était fait préparer une transcription phonétique de la prière en français, mais qui, dans la lecture du Notre Père, en confondant les diphtongues "au" et "eu", prononçait, au grand étonnement des francophones, le mot "cieux" comme le mot "seau".

Le journal La Minerve (16) décrit ainsi la première cérémonie de la prière à la Chambre des communes, le 20 février 1877:

"Tous les membres sans exception se levèrent et restèrent respectueusement debout jusqu'à la fin. L'Orateur fit le signe de la croix avant et après, s'inclinant chaque fois que se présentait le nom du Sauveur. Peu de membres étaient absents et l'impression a été favorable." Mais quelques jours plus tard, Le Monde Canadien (17) rapportait une impression différente: "Un correspondant d'Ouataouais écrit: Les prières que l'on récite au commencement des séances sont si longues qu'un grand nombre de députés ne prennent leurs sièges qu'après qu'elles sont dites. Il nous paraîtrait préférable que la prière fût plus courte et dite par un plus grand nombre de députés." Il ajoute même: "Il serait préférable, afin d'empêcher cette pratique religieuse de dégénérer en routine banale, de limiter la récitation de la prière à l'ouverture de chaque session seulement." L'Événement (18) raille le journal ultramontain de cette "impiété", qui, comme les autres journaux de cette tendance, s'est souvent montré scandalisé de l'absence de la prière en chambre. En 1873, le Journal des Trois-Rivières (19), notamment, signalait cette anomalie:

"Les législatures s'assemblent aujourd'hui moins religieusement qu'autrefois les païens. Ils ont une mission sainte à remplir et cependant ils la remplissent sans le secours de la religion. Ils commandent, mais ils ne font précéder leur commandement d'aucun acte religieux. Ce fait, triste à constater surtout parmi des chrétiens, est néanmoins réel."

Le cérémonial d'ouverture des séances, adopté à cette époque, s'est pratiquement conservé tel quel jusqu'à aujourd'hui (20). Pendant la récitation des prières, les députés, le greffier et ses adjoints restent debout à leurs places. Le greffier répond "Amen" à chaque invocation. Les prières terminées, l'Orateur donne l'ordre d'ouvrir les portes. C'est alors seulement que les journalistes et le public peuvent entrer dans l'enceinte parlementaire.

Québec

A la législature de Québec, il est difficile d'établir si l'ouverture des séances s'est toujours faite depuis 1867 par une lecture de prières. A l'Assemblée législative, certainement pas: on n'adopta cette pratique qu'à la session de 1922 (21). Mais au Conseil législatif, il n'y a pas, semble-t-il, de preuves irréfutables de l'existence de cette cérémonie dans les premières années de la Confédération (22). On pourrait croire qu'à la première session de 1867-1868, il a suivi l'exemple du Conseil législatif précédent, puisqu'en attendant la rédaction de son propre règlement, il a décidé d'observer le règlement de ce Conseil (23). Mais son premier règlement de 1878 ne contient aucune indication de l'existence de cette pratique. Ce n'est qu'à la séance du 8 mars 1883 que les Journaux font mention, pour la première fois, de prières dites au Conseil pour l'ouverture du Parlement et de la session. Le comité spé-

cial chargé de réviser les règlements indique, en effet, dans son rapport présenté en Chambre ce jour-là, qu'il avait fait insérer à l'article 1 du règlement les mots suivants: "Et après les prières dites". Quant à la lecture des prières au début de chaque séance, ce n'est qu'à partir du 31 mars 1884 que les Journaux en rapportent l'existence. On pourrait penser aussi que c'est l'époque où l'on a commencé à réciter la prière qu'aurait composée, selon la tradition (24), le cardinal Taschereau pour cette Chambre. C'est la prière qu'utilisera donc le Conseil jusqu'à son abolition en 1968 et l'Assemblée législative, de 1922 à 1972:

"O Dieu éternel et tout-puissant, de qui vient tout pouvoir et procède toute sagesse, par qui les rois règnent et font des lois justes, nous voici assemblés en votre présence pour porter des lois destinées à faire le bien et la prospérité de notre province; accordez-nous, nous vous en supplions, Dieu de miséricorde, de ne désirer que ce qui est conforme à votre volonté, de le rechercher avec prudence, de le connaître avec certitude et de l'accomplir parfaitement pour l'honneur et la gloire de votre nom et le bonheur de notre patrie. Ainsi soit-il."

On retrouve au Conseil législatif le même cérémonial d'ouverture des séances qu'au Parlement canadien: l'Orateur récite la prière et, pendant la lecture, les conseillers doivent se tenir debout, à leurs sièges, et les portes sont fermées au public.

A l'Assemblée législative, il est surprenant de constater qu'on a lu des prières beaucoup plus tard, plus de 50 ans après l'établissement de cette institution, à une époque pourtant où la religion avait une influence prédominante. A-t-on voulu suivre l'exemple des Chambres d'Assemblée qui n'ont jamais adopté cette coutume d'inspiration anglaise à l'origine? A-t-on craint des difficultés particulières à cause de la diversité des religions ou a-t-on voulu se démarquer du Conseil législatif plus respectueux de la tradition? Quoi qu'il en soit, ce n'est pas avant le 6 décembre 1922 que l'Assemblée législative adopta une motion du député de Saint-Maurice (le notaire Nestor Ricard) pour rendre la prière obligatoire au début de chaque séance (25). En présentant sa motion, M. Ricard avança les raisons suivantes: "Dans la seule législature de langue française du continent, et dans la seule législature catholique d'Amérique, on devrait commencer toute séance par une prière, comme cela se fait au Conseil législatif, à la Chambre des communes, au Sénat et dans toutes les législatures britanniques." (26). La motion ne souleva pas de débat et fut adoptée à l'unanimité. Mais certains députés blaguèrent quelque peu l'auteur de cette pieuse proposition. Le député de Trois-Rivières, M. Louis-Philippe Mercier, se demanda s'il ne fallait pas attribuer ce bon mouvement au prénom de son auteur, Nestor, qui signifie "vieillard plein de sagesse" (27) et le député de Frontenac, le Dr Grégoire, se dit favorable à cette motion, car

"nous avons, dit-il, tant de choses à demander au Seigneur. Voici les élections qui approchent. Demandons au ciel de faire en sorte que nous ne puissions dire encore: "l'opposition s'est sauvée," (allusion au chef de l'opposition, M. Arthur Sauvé) (28). Ce dernier reprocha alors aux députés ministériels de faire du badinage avec une question sérieuse et le député de Trois-Rivières répliqua que les députés ministériels pouvaient parler de choses sérieuses sans prendre un air triste: "Nous nous sentons, dit-il, la conscience en paix" et il ajouta, mi-sérieux, cet aphorisme: "Un saint triste est un triste saint." (29). Le lendemain, l'Orateur Francoeur récitait, pour la première fois, la prière en français et en anglais, mais sans réussir, comme l'Événement, à adoucir les moeurs parlementaires (30).

Le rituel d'ouverture se déroulait de la façon suivante: à l'heure fixée, l'Orateur faisait son entrée, les députés se levaient et après être monté au degré supérieur de l'estrade, l'Orateur, debout, récitait la prière; quand elle était terminée, il comptait les députés présents et, s'il y avait quorum, il prenait place au fauteuil, réclamait l'ordre et ordonnait d'ouvrir les portes (31).

Ce cérémonial se perpétua jusqu'en 1972. Le 1er avril

1972, l'Assemblée nationale décidait d'appliquer le texte provisoire du nouveau règlement connu sous le nom de code Lavoie et de l'adopter comme règlement permanent le 13 mars 1973 (32). Ce règlement apportait quelques modifications à la cérémonie d'ouverture des séances (art. 32). Désormais le Président faisait son entrée après le public et tous devaient se lever pour observer un moment de recueillement ou de silence. Cependant, les partis se mirent alors d'accord pour maintenir, au lieu du moment de silence, la lecture de la prière traditionnelle, mais sous une forme un peu réduite (33), dont la teneur était la suivante:

"O Dieu éternel et tout-puissant, nous voici assemblés en votre présence pour adopter des mesures destinées à faire le bien et la prospérité du Québec; accordez-nous la grâce d'accomplir parfaitement notre mandat pour l'honneur et la gloire de votre nom et le bonheur de notre patrie. Amen."

Le 14 décembre 1976, M. le Président Richard décidait cependant, dès la première séance de la session, de rompre avec cette tradition et d'abandonner la lecture de la prière. Il voulait ainsi se conformer à la lettre du règlement de 1972 et respecter davantage la liberté des membres de l'Assemblée de dénominations religieuses différentes (34). Il y eut quelques protestations de la part des députés Lavoie et Samson. Quelques mois plus tard, le 10 mars 1977,

M. Samson revenait à la charge pour demander le rétablissement de la prière: "C'est la première fois, s'exclamait-il, qu'on a des prêtres en Chambre et c'est la première fois qu'on ne dit pas la prière." Mais la motion non annoncée fut refusée (35).

On peut dégager de ce bref exposé les faits suivants. La lecture des prières au début des séances du Parlement est une tradition britannique ancienne, voire séculaire. Il n'est pas étonnant de retrouver une telle coutume dans un pays où l'Eglise est étroitement liée à l'Etat et constitue une Eglise nationale, alors que dans d'autres pays européens, comme la France et la Belgique par exemple, de telles pratiques n'ont jamais existé. Dans les institutions parlementaires canadiennes, on adopta ce rite pour se conformer d'abord à l'exemple britannique. Au Québec, cette coutume s'est implantée plus tardivement dans les Chambres d'Assemblée, après en avoir été absente pendant 130 ans, de 1792 à 1922.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Pour cette section, voir Philip Laundy, "Prayers in Parliament", Parliamentary affairs, vol. XI, no 4 (autumn 1958), p. 424-431; également Arnold Wright and Philip Smith, Parliament Past and Present, London, Hutchinson and Co. (1902), vol. 2, p. 396-405.
2. Voir Philip Laundy, An Encyclopaedia of Parliament, London, Cassel, 1972.
3. Journaux du Conseil législatif de la Province du Bas-Canada, 12 janvier 1793.
4. J. G. Bourinot, Parliamentary Procedure and Practice, 4th ed., 1916, p.215.
5. Ibid.
6. A Todd, The Practice and Privilege of the Two Houses of Parliament, Toronto, 1840, p.125.
7. Journaux du Conseil législatif de la Province du Canada, 22 juin 1841.
8. Journaux du Conseil législatif, 15 sept. 1841.
9. J.G. Bourinot, op. cit., p.215.
10. Débats du Sénat, 23 et 24 avril 1868.
11. J.G. Bourinot, op. cit., p.215.
12. Débats de la Chambre des communes du Canada, 12 février 1877, 15 février 1877, 19 février 1877.
13. Journaux de la Chambre des communes du Canada, 19 février 1877.

14. Arthur Beauséne, Règlement annoté et formulaire de la Chambre des communes du Canada, Toronto, Carswell, 1964, p.78.
15. Henry Borden, ed., Robert Laird Borden: His Memoirs (2 vol. Toronto, 1938), 1, p. 335-6: cité par W.F. Dawson, Procedure in the Canadian House of Commons, Toronto, 1962, p.63.
16. La Minerve, jeudi 22 février 1877, p. 2.
17. Le Monde canadien ou Le Nouveau Monde, 20 février 1877.
18. L'Événement, 27 février 1877.
19. Le Journal des Trois-Rivières, 4 décembre 1873.
20. W.F. Dawson, op. cit., p.87.
21. M. Damas Potvin, dans Aux fenêtres du Parlement de Québec (Québec, Ed. de la Tour de pierre, 1942, p.8) laisse entendre "que l'on cessa, un jour, de prier à la Chambre d'Assemblée", mais de fait on n'y a jamais prié, sinon à partir de 1922 et non de 1923, comme il l'écrit également.
22. M. Potvin, id., prétend que l'on récitait la prière au Conseil depuis le début. Mais le correspondant parlementaire de la Presse, A. Cinqmars, soutient le contraire (La Presse, 30 janvier 1907, p. 4).
23. Journaux du Conseil législatif, 28 décembre 1867.
24. La Presse, 30 janvier 1907, p. 4; L'Événement, 7 décembre 1922, p.1; L'Action, 7 décembre 1922, p.10.
25. Journaux de l'Assemblée législative, 6 décembre 1922, p.182.

26. La Presse, 5 décembre 1922, p.23.
27. La Patrie, 7 décembre 1922, p.4.
28. La Presse, 7 décembre 1922, p.23.
29. La Patrie, 7 décembre 1922, p.4.
30. L'Événement, 9 décembre 1922, p.1.
31. L.-P. Geoffrion, Règlement annoté de l'Assemblée législative, Québec, 1941, p.30.
32. J.-C. Bonenfant, Derrière les faits, les institutions, Québec, 1976, chronique du 6 mai 1972.
33. Débats de l'Assemblée nationale, 15 décembre 1976, p.11.
34. Ibid.
35. Dans le débat sur le message inaugural, le 21 mai 1981, M. Mathieu exprimait aussi le désir qu'on rétablisse la lecture des prières au début des séances.

LE GENTILHOMME HUISSIER A LA VERGE NOIRE

par

Marc-André Bédard*

Originaire d'Angleterre, cette dignité rattachée à la Chambre des lords s'est transmise au Québec par la voie du Conseil législatif. Depuis les débuts de notre système parlementaire, jusqu'à l'abolition du Conseil législatif en 1968, neuf personnes ont occupé la fonction de gentilhomme huissier à la verge noire.

Lorsque le roi Édouard III met sur pied l'ordre de la Jarretièrre en 1361, il établit en même temps le poste de gentilhomme huissier à la verge noire dont la fonction consiste à veiller sur la sécurité des membres du nouvel ordre de chevalerie. Son appellation vient de la baguette d'ébène qui est l'emblème de sa dignité.

*M. Marc-André Bédard est agent de recherche à la division de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Les activités parlementaires du gentilhomme huissier remontent à Henri VIII, c'est-à-dire au seizième siècle. Selon la volonté de ce monarque, le gentilhomme huissier à la verge noire devient alors le chef de tous les huissiers d'Angleterre; il reçoit en outre la garde des portes de la "High Court called the Parliament".

Au Royaume-Uni, le gentilhomme huissier à la verge noire assiste toujours aux cérémonies de l'ordre de la Jarretière. C'est la seule fonction rattachée à la maison royale qu'il ait conservée. Ses autres attributions sont d'ordre parlementaire et l'amènent à travailler à la Chambre des lords: il y est responsable de l'ordre et contrôle l'admission des étrangers. En plus de ce travail disciplinaire, le gentilhomme huissier agit également comme messenger. C'est lui qui est chargé de se rendre à la Chambre des communes pour signifier aux députés qu'ils sont priés de se rendre à la Chambre des lords pour l'ouverture ou la prorogation du Parlement. A cette occasion se déroule un ancien cérémonial. En effet, lorsque le gentilhomme huissier à la verge noire se présente aux Communes on lui en interdit d'abord l'accès. Il doit alors s'identifier et on le laisse finalement entrer.

Cette coutume veut signifier l'indépendance de la Chambre des communes par rapport au pouvoir royal et à la Chambre des lords.

L'origine de cette tradition remonte à l'année 1641, lorsque le roi Charles I avait fait irruption aux Communes avec quatre cents hommes pour arrêter cinq députés. La Chambre fut indignée qu'on ait forcé ses portes et, depuis cette date, elle oblige le gentilhomme huissier à clairement s'identifier avant d'avoir le privilège d'entrer aux Communes.

La tradition décrite plus haut s'est d'ailleurs transplantée dans plusieurs pays qui ont adopté le système parlementaire britannique, dont le Canada.

Le gentilhomme huissier à la verge noire au Québec

Lorsque l'Angleterre établit le système parlementaire dans le Bas-Canada, en 1791, le Conseil législatif de la colonie est pourvu d'un gentilhomme huissier à la verge noire. Ainsi, à l'ouverture de la première session en décembre 1792, William Bouthillier remplit la fonction de huissier à la verge noire. De la même façon que son confrère d'Angleterre est nommé par le pouvoir royal, la nomination du gentilhomme huissier se fait directement par l'Exécutif. Il en sera de même sous l'Union (1840-1867), et après la Confédération.

Les fonctions du gentilhomme huissier du Conseil législatif sont cependant légèrement différentes de celles du huissier à la verge noire d'Angleterre. En effet, le Conseil législatif est pourvu d'un sergent d'armes, ce qui n'est pas le cas à la Chambre des lords. Ainsi, le gentilhomme huissier remplit d'abord et avant tout le rôle de messenger du Conseil législatif auprès de l'Assemblée législative.

Depuis l'abolition du Conseil législatif, le 30 décembre 1968, il n'y a plus de gentilhomme huissier à la verge noire au Parlement de Québec. Mais la fonction continue d'exister au Sénat canadien.

Liste des gentilhommes huissiers à la verge noire

De 1791 à 1968, dix personnes ont occupé le poste de gentilhomme huissier à la verge noire au Conseil législatif du Bas-Canada, du Canada-Uni, et de la province de Québec. On doit cependant souligner le cas spécial d'Olivier Vallerand qui ne reçoit qu'une commission temporaire, le 23 mai 1857, en l'absence du gentilhomme

huissier en titre, René Kimber. Ce dernier conserve son poste jusqu'en 1867, ce qui ramène à neuf le nombre des gentilhommes huissiers jusqu'à l'abolition du Conseil législatif en 1968.

Soulignons en terminant que la tradition anglaise voulant que le poste de gentilhomme huissier à la verge noire soit occupé par un militaire de carrière a été observée au Québec. En effet il semble que seulement deux titulaires n'aient pas d'abord exercé le métier des armes, soit René Kimber et Arthur Saint-Jacques.

Huissiers à la verge noire

- Bouthillier, William	:	1792-1823
- D'Estimauville, Robert-Anne	:	1823-1831
- Sewell, John St. Alban	:	1831-1839
- Jarvis, Frédéric Starr	:	1839-1852
- Kimber, René	:	1852-1867
- Hatt, Samuel Staunton	:	1867-1901
- Pennee, Frank	:	1901-1904
- Saint-Jacques, Arthur	:	1904-1948
- Gelly, Pierre	:	1948-1968

RÉFÉRENCES

- Jean-Charles Bonenfant, Derrière les faits les institutions. Chroniques parues dans l'Action le 13 février 1969 et le 6 mars 1972.
- Norman Wilding et Philip Laundy, An Encyclopedia of Parliament, Londres, Cassell & Company, 1971, pp. 283 à 285 à l'article: "Gentleman Usher of the Black Rod".

La représentation proportionnelle

La représentation proportionnelle n'est pas une idée nouvelle au Québec. Il y a quatre-vingt ans, on s'en préoccupait déjà, comme en témoigne un article publié en janvier 1902 dans Le Pionnier.

L'auteur, Amédée Denault, est un jeune journaliste fort actif dans son milieu. Il a fait ses premières armes dans des journaux littéraires (Le Glaneur, L'Écrin littéraire et L'Écho des jeunes) avant de prendre la direction de la Croix du Canada, en 1893, sous le pseudonyme de Jules Saint-Elme; quand ce journal cesse sa publication en 1895, on le retrouve rédacteur des Petites lectures canadiennes (sous le pseudonyme de Jean Lefranc), puis secrétaire de la rédaction de la Feuille d'érable (pseudonyme Jehan Dutailis).

Denault devient secrétaire à la rédaction du Pionnier de Sherbrooke (1899) au moment où ce journal décide d'ouvrir un bureau à Montréal, de publier deux éditions et d'adopter un programme réformiste où l'on devine l'influence du directeur Jérôme-Adolphe Chicoyne. En 1901, le bureau de Montréal devient le siège social de la coopérative éditrice du Pionnier dont Denault est directeur de la rédaction, poste qu'il conserve quand L.-G. Robillard achète le journal en août 1901.

D'après Amédée Denault, le système majoritaire comporte trois inconvénients majeurs: il est injuste dans ses résultats, il provoque des abus en empêchant notamment "de faire triompher les idées de grande et salutaire politique", "il maintient cette plaie des élections partielles".

La représentation proportionnelle fait disparaître ou, du moins, atténuer, tous ces inconvénients, selon Denault, qui lance un appel aux législateurs de Québec...

Gaston Deschênes

Dans Le Pionnier, il y a deux ans déjà, je faisais campagne en faveur de l'adoption d'un système de représentation proportionnelle, selon ce qui existe en Belgique, pour la composition de nos Chambres provinciale et fédérale.

Au Pionnier de dimanche dernier, on a pu lire un magistral article de M. Paul de Cassagnac, le brillant directeur de L'Autorité, de Paris, et député de Mirande aux Chambres françaises, sur le même sujet et dans le même sens.

Cet article nous apprend qu'un projet de loi avait été déposé au Parlement français, par M. Dansette, député d'Armentières, visant à l'établissement de la représentation proportionnelle, en France, dès les élections de mai prochain. Ce projet a été repoussé par le ministère et en majorité, mais il n'en a pas moins conquis de nombreuses sympathies et de fortes adhésions. On y reviendra infailliblement, petit à petit, et il n'est pas impossible que la suivante campagne électorale se fasse d'après ce principe.

C'est que les abus et les injustices du système purement majoritaire, pour l'élection des députés, abus et injustices qui résident tant dans le mode d'opérations de ce système, que dans les résultats qu'il produit, révoltent de plus en plus profondément tous ceux qui croient au gouvernement du peuple par le peuple et désirent obtenir, dans la députation, une représentation normale de tous les suffrages exprimés par l'électorat.

Avec le système majoritaire que nous avons, ici comme en France, la moitié plus un des votes donnés par une circonscription électorale, contrôle exclusivement l'unique mandat à attribuer, et la moitié moins un des électeurs qui ont pris la peine d'aller exprimer comment ils entendent que les affaires du pays, leurs affaires, soient conduites, se trouvent forcément privés de la représentation légitime à laquelle ils auraient droit devant le Parlement. L'injustice n'est-elle pas criante?

Prenons le cas d'un collège électoral où il s'enregistre 5,000 votes. Deux candidats sont en présence, représentant chacun un programme politique tout différent. Que l'un de ces candidats réussisse à réunir sur son nom 2,501 bulletins valides, et le voilà élu député, seul dépositaire et maître absolu du mandat, contre la volonté de 2,499 électeurs de sa circonscription.

Les dernières élections partielles dans la province de Québec peuvent nous fournir des exemples assez frappants de ces résultats anormaux. Dans l'un des comtés, le candidat qui reste sur le carreau a recueilli, pourtant, de nombreux suffrages, près de 2,000, mais son concurrent en a 16 de plus, et à lui le mandat. Dans un autre comté, la différence n'est que de 30 voix, entre l'élu et le défait. Peut-on trouver juste que les 3,500 ou 4,000 électeurs qui ont voté pour les deux candidats défaits soient absolument privés de représentation selon leurs désirs, alors que les 3,546 ou 4,016 électeurs qui ont porté leurs suffrages sur les deux candidats heureux retirent l'entier bénéfice des deux mandats?

Mais l'injustice est encore plus flagrante dans le cas des dernières élections provinciales pour la Nouvelle-Écosse. Le parti libéral a obtenu un total d'environ 36,000 suffrages, et le parti conservateur à peu près 26,000. Or, le système majoritaire a réparti les mandats de telle façon que, sur une Chambre de quarante députés, le parti libéral se trouve en avoir élu 39 et le parti conservateur un seul. Dans le cours normal des choses, et avec la règle d'équité qu'établit la représentation proportionnelle, le parti libéral eut dû avoir 23 députés et le parti conservateur 17, d'après la manière dont s'étaient distribués sur les deux programmes les 62,000 suffrages exprimés par la province.

En dehors de ces iniquités de résultats, il y a les abus outrageants du mode d'opérations du système majoritaire. M. de Casagnac en signale avec force quelques-uns des pires, dans son excellent article que nous reproduisons dimanche dernier. C'est d'abord la quasi impossibilité de prôner et de faire triompher les idées de grande et salutaire politique, avec le suffrage restreint des petites circonscriptions électorales, tel que le comporte le système majoritaire s'exerçant dans l'arrondissement ou le comté. Les luttes électorales se trouvent, la plupart du temps, confinées à des questions de clochers ou de personnes. Aussi dégènèrent-elles aisément en de grotesques combats de gladiateurs, en luttes corps à corps, où le plus vigoureux l'emporte, si ce n'est le plus astucieux, au lieu de conserver le caractère imposant de "lits de justice" où le peuple souverain désignerait, dans la paix et le calme, ceux qui doivent faire les lois en son nom et pour son bien.

Il y a ensuite la débauche électorale, la corruption effrénée auxquelles se prêtent avec trop de facilité les élections du système majoritaire, dans une arène relativement resserrée.

Enfin, le troisième des inconvénients les plus notables du système majoritaire, c'est la nécessité qu'il maintient de cette plaie des élections partielles, périodes de débauche électorale in-

tensive, de démoralisation à outrance, dans la plupart des cas, de duels à mort entre deux hommes, deux factions ou deux partis. Et Dieu sait combien souvent cette plaie nous est infligée, tant par le décès des mandataires du peuple, au cours d'un Parlement que par leur furibonde course aux places.

Avec la représentation proportionnelle tous ces inconvénients disparaissent, ou sont atténués au point de devenir à peu près inoffensifs.

D'abord, en ce qui concerne les inégalités de représentation. La R. P. (représentation proportionnelle) comporte le scrutin de liste. Les mandats à attribuer pour la formation d'une Chambre d'Assemblée quelconque sont groupés par trois, cinq, sept ou plus. Chaque parti politique entrant en lice y vient avec une liste de candidatures égale en nombre à celui des mandats à attribuer pour la circonscription: trois, cinq, sept ou plus.

L'électeur porte son suffrage sur le nom de son choix, dans l'une ou l'autre de ces listes, et celle de ces listes qui recueille ainsi le plus de suffrages est naturellement la première à partager dans la répartition des mandats. Non moins naturellement, celui des noms de chaque liste sur lequel se porte le plus des votes est le premier à prendre l'un des mandats qui échoient à sa liste.

Un exemple nous fera mieux saisir le fonctionnement du système proportionnel. Supposons une circonscription électorale composée de l'île de Montréal et de l'île Jésus. Cela fait neuf mandats à attribuer. Il s'y produit une liste libérale, avec neuf candidats, une liste conservatrice et une liste anti-impérialiste ou nationaliste. Au soir du scrutin, on constate que 45,000 votes ont été donnés dans la circonscription. Cela fait donc un mandat pour chaque 5,000 suffrages recueillis. Or, disons qu'il se trouve que 20,000 voix se sont portées sur la liste nationaliste, 15,000, sur la liste libérale, et 10,000 sur la liste conservatrice. Quatre mandats écherront aux nationalistes; soit aux quatre noms de la liste qui auront récolté le plus de votes; trois mandats aux libéraux, et deux aux conservateurs, dans les mêmes conditions.

Avec le système majoritaire, les circonstances étant données telles que ci-dessus, tous les neuf mandats allaient aux nationalistes. On saisit aisément la différence d'équité entre les deux systèmes.

Que s'il y a une fraction dans le chiffre des suffrages: disons 19,000 aux nationalistes et 11,000 aux conservateurs, par exemple, le mandat en dispute va encore à la liste la plus avantagée par la fraction; dans le cas présent, la liste nationaliste. Et c'est justice.

A présent, il est facile de saisir combien la corruption électorale est beaucoup plus malaisée avec le régime proportionnel, d'abord parce que le champ de propagande est bien plus vaste; ensuite parce que chaque candidat est encore plus intéressé à faire triompher la liste (ou le programme) sur lequel il figure que sa simple personnalité.

En troisième lieu, la R. P. coupe court aux abus des élections partielles. Si un mandat vient à vaquer, par décès ou autrement, le candidat qui a obtenu le plus de suffrages, sans arriver jusqu'au mandat, sur la même liste que le député démissionnaire, est ipso facto choisi pour remplacer celui-ci au Parlement. Le Président de la Chambre proclame l'accession de ce nouvel élu, en même temps qu'il annonce la disparition de son prédécesseur, et il n'y a pas plus que cela de commotion, pour le plus grand bien de peuple et l'honneur du Parlement.

Voilà sommairement toute l'économie du système de la représentation proportionnelle. Nous le soumettons modestement à l'attention de nos législateurs de Québec. On se plaint souvent qu'ils ne s'occupent pas suffisamment de hautes questions économiques, politiques ou sociales. En voilà une à laquelle ils pourraient s'intéresser profitablement.

(Montréal, 26 janvier 1902)

BIBLIOGRAPHIE PARLEMENTAIRE

Gaston Bernier*

Cette liste, partiellement annotée, de livres, de brochures et d'articles sur les institutions parlementaires dans le monde est établie, d'une manière courante, à partir des collections de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Un fichier des publications dans le domaine est maintenu à jour au Service de recherche et de documentation.

Plan

1. Ouvrages généraux et ouvrages de référence
2. Chambres basses et chambres hautes
3. Règlements / processus législatifs
4. Questions
5. Privilèges
6. Commissions
7. Contrôles parlementaires
8. Finances publiques
9. Sociétés d'Etat
10. Protecteur du citoyen
11. Vérification des comptes
12. Législation déléguée
13. Groupes parlementaires
14. Leaders
15. Sécurité / Sergents d'armes, etc.
16. Greffiers
17. Relations Parlement - Gouvernement
18. Députés
19. Députés: information, groupes d'intérêt
20. Indemnités parlementaires
21. Stages parlementaires
22. Communications
23. Relations interparlementaires
24. Lois et législation
25. Les édifices

*M. Gaston Bernier est directeur adjoint et responsable du service de recherche et de documentation de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

1. OUVRAGES GENERAUX ET OUVRAGES DE REFERENCE

L'Assemblée nationale du Québec. - Québec: Direction des services aux citoyens, Assemblée nationale, 1981. - 60 p.
Notices biographiques des parlementaires québécois et présentation rapide des caractéristiques des institutions politiques.

ATKINSON, Michael M., "Parliamentary government in Canada", dans Canadian politics in the 1980s / Edited by Michael S. Whittington and Glen Williams (Toronto: Methuen, 1981), pp. 260-274.

BERNIER, Gaston, "Fonctionnement du système parlementaire au Québec", Bulletin (de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec), vol. 12 nos 1/2 (mai 1982), pp. 1-14.
Le système parlementaire vécu au Québec diffère du système présidentiel américain en ce que le pouvoir exécutif y exerce un pouvoir et un contrôle inexistant dans le système américain.

BRENNER, Philip, "An approach to the limits and possibilities of Congress", dans Congress reconsidered / Edited by Lawrence C. Dodd,... and Bruce I. Oppenheimer,... -(Second ed.; Washington: C.Q. press, 1981), pp. 371-389.

Canadian parliamentary handbook = Répertoire parlementaire canadien / Compilé par John Bejermi. - Ottawa: Borealis press, 1982. -v, 517 p.

Répertoire consacré à des notices biographiques des sénateurs et des députés du parlement canadien en fonction en 1982.

Congress and its members / Roger H. Davidson,... Walter J. Oleszek,... Washington: Congressional quarterly press, 1981, -xvi, 470 p.

Congress reconsidered / Edited by Lawrence C. Dodd,... and Bruce I. Oppenheimer,... - Second ed. - Washington: Congressional quarterly press, 1981, -x, 442 p.

Education sheets, no 1 - London: House of commons, Public information office, 1982-

1. Parliament and government; 2. Debates: how parliament discusses things; 3. How laws are made; 4. The House of commons: general information; 5. The House of lords.

The European parliament: what it is, what it does, how it works / by Michael Palmer, -Oxford; New York: Pergamon press, 1981. - 235 p.

Factsheet, no 1, -London: Public information office, House of commons, 1979. -

No 16, Statistical digest of by election results since the general election of May 1979. -No 17, Members' pay and allowances.

"Les fonctions de l'Assemblée fédérale de la République socialiste tchécoslovaque", Informations constitutionnelles et parlementaires, 3e série, no 124 (4e trimestre 1980), pp. 167-174.

Exposé de monsieur Ceska, membre de l'Assemblée fédérale et résumé des débats qui ont suivi.

HENNEMAN, John Bell, "Studies in the history of parliaments", Legislative studies quarterly, vol. 7 no 2 (May 1982), pp. 161-180.

Description des travaux de la Commission internationale pour l'histoire des assemblées d'Etat et de l'approche utilisée.

House of lords factsheets, no 1 - London: House of lords information office, 1979 -

1. House of lords reform, 1850-1970; 2. The House of lords and the European communities; 3. Computer applications in the House of lords; 4. The House of lords: general information; 5. The development of public information services at Westminster; 6. The state opening of parliament; 7. Selected list of published material on the House of lords in the twentieth century.

"Les Institutions parlementaires norvégiennes", Informations constitutionnelles et parlementaires, 3e série, no 124 (4e trimestre 1980), pp. 175-185.

Présentation du Secrétaire général du Storting et résumé des débats qui ont suivi.

JACQUÉ, Jean-Paul, "Parlement européen, juillet 1979-décembre 1980", Revue trimestrielle de droit européen, 17e année, no 2 (avril-juin 1981), pp. 325-336 et 17e année, no 3 (juillet-septembre 1981), pp. 499-526.

Aspects institutionnels de l'activité parlementaire de l'Assemblée européenne à la suite des élections au suffrage universel direct: organisation interne, exercice des pouvoirs.

Legislative life: people, process and performance in the states / Alan Rosenthal,...-Cambridge: Harper & Row, 1981, - xi, 354 p.

MCCORMICK, Peter, "Parliament: a look ahead", Parliamentary Government, vol. 3 no 3 (summer 1982), pp. 14-15.

Avenir du Parlement du Canada et des difficultés qui se présenteront.

El Parlament de Catalunya Jaume Sobrequés i Callicó, Francesc Vincens, Ismael F. Pitarch, ...-Barcelona: Parlament de Catalunya, 1981. -118 p., ill.

Dépouillement: La institució parlamentària en la història de Catalunya / Jaume Sobrequés i Callicó; El palau del parlament / Francesc Vincens; El parlament de Catalunya / Ismael E. Pitarch.

"Parliament: R.I.P. or reform?", Parliamentary government, vol. 3 no 3 (summer 1982), pp. 2-15.

Comparaisons entre le Parlement britannique et celui du Canada et images que la population se fait du parlementarisme.

Projet de loi no 90: loi sur l'Assemblée nationale du Québec, trente-deuxième législature, troisième session.-Québec: Éditeur officiel, 1982, 29 p.

WAYAS, Joseph, "L'Assemblée nationale de la république fédérale du Nigéria", Bulletin interparlementaire, 62e année, no 1 (1er trimestre 1982), pp. 4-10.

World directory of parliaments = Répertoire mondial des parlements, 1982 / Inter-parliamentary union = Union interparlementaire.-Genève: Union interparlementaire, 1982. -s.p. Données sur les assemblées législatives du monde: nombre de députés, durée du mandat, date des dernières élections, adresse postale et principal numéro de téléphone.

2. CHAMBRES BASSES ET CHAMBRES HAUTES

DODD, Lawrence C. et Bruce I. Oppenheimer, "The house in transition: change and consolidation", dans Congress reconsidered / Edited by Lawrence C. Dodd, ... and Bruce I. Oppenheimer, ... - (Second ed.; Washington: C.Q. press, 1981), pp. 31-61.

Changements enregistrés à la Chambre des représentants des Etats-Unis au cours des années 1970, leur impact sur la distribution du pouvoir à l'intérieur de la Chambre et perspectives pour les années 1980.

ORNSTEIN, Norman J., Robert L. Peabody et David W. Rohde, "The contemporary Senate: into the 1980s", dans Congress reconsidered / Edited by Lawrence C. Dodd,... and Bruce I. Oppenheimer,... - (Second ed.; Washington: C.Q. press, 1981), pp. 13-30.
Stabilité et changements du Sénat des Etats-Unis depuis les années 50.

SINCLAIR, Barbara, "Agenda and alignment change: the House of representatives, 1925-1978", dans Congress reconsidered / Edited by Lawrence C. Dodd,... and Bruce I. Oppenheimer,... - (Second ed.; Washington: C.Q. press, 1981), pp. 221-245.

3. REGLEMENTS / PROCESSUS LEGISLATIFS

British Columbia. Legislative assembly. Standing orders...
- Victoria Queen's printer, 1981. 52 p.

Guide des projets de loi privés Assemblée nationale du Québec, Secrétariat des commissions parlementaires
Assemblée nationale, 1982, 19 p.

Ontario. Legislative assembly. Standing orders... - Toronto; Queen's printer, 1981. 39 p.

Rules of the Legislative assembly of Prince Edward island adopted March 24, 1964, amended to 4 March 1982.- (S.I.): (s.n.), 1982. 19 p.

Standing orders of the House of commons: private business, 1980 / (Great Britain), House of commons.- London: H.M.S.O., 1980. 164 (1) p.

Standing orders of the Legislative assembly of Alberta, effective May 19, 1975 with amendments up to May 16, 1978
Edmonton: s.n., 1978?-s.p.

Standing rules of the Legislative assembly of New Brunswick, adopted June 19, 1963 with amendments to 1980: Règlement de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick... - Fredericton: s.n., 1981? 29 p.

Study of parliament group, "Private bill procedure: a case for reform", Public law, summer 1981, pp. 206-227.

4. QUESTIONS

CHAMPAGNE, Maurice, "Les questions écrites", Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, vol 12 no 3 (septembre 1982), pp. 1-19.

Importance des questions écrites à l'Assemblée nationale du Québec mesurée d'après la pratique observée au cours de la session de 1979/80.

5. PRIVILEGES

LEOPOLD, Patricia M., "Freedom of speech in parliament: its misuse and proposals for reform", Public law, spring 1981, pp. 30-51.

Suggestions de réforme du droit parlementaire britannique en ce qui a trait à la liberté de parole des députés et à la mauvaise utilisation qu'on peut en faire.

PROFFER, Lanny, "Tracing the roots: legislative staff immunity", State legislatures, vol 8 no 3 (March 1982), pp. 4-5.

Une décision récente d'un tribunal du Wisconsin donne l'occasion à l'auteur de rechercher l'origine du privilège des parlementaires et des employés des assemblées de ne pas avoir à témoigner de leurs actes professionnels devant les tribunaux.

6. COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

A Chairman's guide to effective committee management: observation by committee chairmen / by Janice E. Petty. Denver: National conference of state legislatures, 1981, -v1, 53 p. Rôle des présidents, planification du travail, organisation de réunions fructueuses et la prise de décision, coordination entre les commissions, rôle des membres, administration du personnel affecté aux commissions, etc.

Les Auditions publiques des commissions parlementaires Assemblée nationale du Québec, -Québec: Assemblée nationale Direction de l'accueil et de l'information, 1981. 14 p.

Les Commissions parlementaires permanentes de la Ve République, Patrick Loquet, ... - Paris: P.U.F., 1981. -231 p. ("Travaux de recherches de l'Université du droit et de la santé: Droit public et sciences politiques"; 4).

"Committee scheduling during the session and during the interim", State legislative report, vol. 6 no 3 (March 1981), 5 p.

DAVIDSON, Roger H., "Two avenues of change: House and Senate committee reorganization", dans Congress reconsidered / Edited by Lawrence C. Dodd,... and Bruce I. Oppenheimer,... - (Second ed.; Washington: C.Q. press, 1981), pp. 107-133.

DOBELL, Rod, "Policy-planning MPs", Policy options, vol. 3 no 4 (July-August 1982), pp. 33-38.
Les groupes de travail parlementaires constituent un mécanisme propre à revaloriser le rôle du député en matière d'élaboration des politiques. Le Task force on federal-provincial fiscal arrangements sert ici d'illustration.

HAMM, Keith E. et Gary Moncrief, "Effects of structural change in legislative committee systems on their performance in U.S. states", Legislative studies quarterly, vol. 7 no 3 (August 1982), pp. 383-399.
Effets des modifications de structures des comités sur leur efficacité à l'intérieur de cinq assemblées des Etats américains au cours d'une période de douze ans.

MILNE, R.S. et N.A. Swainson, "The crown corporations committee of the British Columbia legislature", Parliamentary government, vol. 3 no 2 (spring 1982), pp. 6-8.

PONTIER, Jean-Marie, "Les intergroupes parlementaires", Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger, septembre-octobre 1981, pp. 1163-1190.
Institution intermédiaire entre le clivage technico-politique et le clivage partisan, les intergroupes refusent ce dernier clivage sans être pour autant des groupes de travail officiellement constitués dans le cadre des assemblées.

PRICE, David E., "Congressional committee in the policy process", dans Congress reconsidered / Edited by Lawrence C. Dodd,... and Bruce I. Oppenheimer,... - (Second ed.; Washington: C.Q. press, 1981), pp. 156-185.

VOGLER, David J., "Ad hoc committees in the House of representatives and purposive models of legislative behavior", Polity, vol. 14 no 1 (automne 1981), pp. 80-109.
Deux études de cas à l'appui de la thèse selon laquelle les membres du Congrès des Etats-Unis participent aux travaux de commissions spéciales pour trois raisons: volonté de réélection, de pouvoirs et désir de participer à l'élaboration de politiques efficaces.

7. CONTROLES PARLEMENTAIRES

ABERBACH, Joel D., "Changes in congressional oversight", dans Making bureaucracies work / Edited by Carol H. Weiss and Allen H. Barton (Beverly Hills; London: Sage publ., 1980), pp. 65-87.

DESTLER, I.M., "Executive-congressional conflict in foreign policy: explaining it, coping with it", dans Congress reconsidered / Edited by Lawrence C. Dodd,... and Bruce I. Oppenheimer,... - (Second ed.; Washington: C.Q. press, 1981), pp. 296-316.

The Effectiveness of legislative program review / Edited by Richard E. Brown. - New Brunswick, N.J.: Transaction books, 1979, - xiii, 157 p.

Dépouillement: Agency organization, staffing and procedures / Jill E. Jensen. - Products of audit-evaluation work / Ralph Craft. - Hawaii: auditing the public utility regulators / Clinton T. Tanimura. - Kansas: auditing construction at Regents' institutions and statewide billing and collection procedures / Meredith C. Williams. - Tennessee: Assessing consultant contracts and tourism development / Frank C. Bell jr. - etc.

EVANS, A.C., "Participation of national parliaments in the European community legislative process", Public law, automn 1981, pp. 388-398.

Contrôle par le Parlement britannique des activités et décisions des Communautés européennes.

FIORINA, Morris P., "Congressional control of the bureaucracy: a mismatch of incentives and capabilities", dans Congress reconsidered / Edited by Lawrence C. Dodd,... and Bruce I. Oppenheimer,... - (Second ed.; Washington: C.Q. press, 1981), pp. 332-348.

GANZ, G., "Parliamentary accountability of the crown agents", Public law, winter 1980, pp. 454-480.

Human rights and parliament / Subhash C. Kashyap. - New Delhi: Metropolitan book, 1978, -xv, 409 p.

Rôle actuel du parlement indien vis-à-vis les droits de l'homme vu à travers deux études de cas.

OGUL, Morris S., "Congressional oversight: structures and incentives", dans Congress reconsidered / Edited by Lawrence C. Dodd,... and Bruce I. Oppenheimer,... - (Second ed.; Washington: C.Q. press, 1981), pp. 317-331.

OJWANG, J.B., "Legislative control of executive power in English and French - speaking Africa: a comparative perspective", Public law, winter 1981, pp. 511-544.

PAILLET, Michel, "L'adaptation du droit parlementaire français à la construction européenne; commentaire de la loi no 79-564 du 6 juillet 1979 créant les délégations européennes pour les Communautés européennes", Revue trimestrielle de droit européen, 17e année, no 2 (avril-juin 1981), pp. 301-324.

Mise en place des délégations parlementaires, un système d'information et de contrôle propre à renforcer la capacité d'intervention des assemblées sur les questions communautaires.

8. CONTROLE DES FINANCES PUBLIQUES

Canadian tax foundation, Committee on the budget process, "On opening up the budget process: a report to the honourable Allan J. MacEachen...", Canadian tax journal, vol. 30 no 2 (March-April 1982), pp. 161-169.

Les auteurs du rapport suggèrent des consultations avec le secteur privé avant l'établissement ou la modification des taxes.

DRACHE, Arthur, "Improving the budget process", Policy options, vol. 3 no 5 (September-October 1982), pp. 15-17.
Réformes suggérées par l'auteur: création d'une commission de réforme du droit fiscal, annonce préalable des domaines susceptibles de connaître des modifications, entrée en vigueur des changements un an après leur adoption, etc.

ELLWOOD, John W. et James A. Thurber, "The Politics of the congressional budget process re-examined", dans Congress reconsidered / Edited by Lawrence C. Dodd,... and Bruce I. Oppenheimer,... - (Second ed.; Washington: C.Q. press, 1981), pp. 246-271.
Le contrôle du budget américain depuis 1974: raisons d'être du nouveau processus, son fonctionnement, différences de fonctionnement entre le Sénat et la Chambre et évolution à venir.

FORGET, Claude, "Le contrôle des dépenses publiques au Québec", Le Gouvernement parlementaire, vol. 3 no 2 (printemps 1982), pp. 3-6.

MacEACHEN, Allan J., "The budget process: a paper on budget secrecy and proposals for broader consultation", Canadian tax foundation, vol. 30 no 2 (March-April 1982), pp. 170-178.

"Parliament and the scrutiny of public finance: review of the report of the study group", dans Report of proceedings of the 26th Commonwealth parliamentary conference held in Zambia, September-October 1980... (London: C.P.A., 1981), pp. 264-280.

Parliamentary control of the public purse = Le contrôle parlementaire des finances publiques; select bibliography...
- Ottawa: Library of parliament, Information and reference branch, 1981, 24 p.

TWOHIG, Edd, "Departmental budgeting: the cornerstone of accountability", Parliamentary government, vol. 3 no 2 (spring 1982), pp. 11, 14.

9. SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Accountability and control of crown corporations: a selected bibliography / by Susanne Hynes and Donald R. Krueger,... - Toronto: Legislative library, research and information services, 1982? 7 p.

Parliaments, governments and public enterprises: a select bibliography on their inter-relationships / Commonwealth programme of applied studies in government.- London: Commonwealth secretariat, 1980. -vi, 94 p.

"The role of parliament in relation to public enterprises", dans Report of proceedings of the 26th Commonwealth parliamentary conference held in Zambia, September-October 1980... -(London: C.P.A., 1981), pp. 210-231.

THOMAS, Paul G., "Accountability and crown corporations in Manitoba", Parliamentary government, vol. 3 no 2 (spring 1982), pp. 9-10.

10. PROTECTEUR DU CITOYEN

The Ombudsman as a watchdog of legality and equity in the administration / by Ulf Lundvik, - s.l.: International ombudsman institute, 1980. 22 p. ("Occasional paper"; 9).

The Ombudsman: jurisdiction, powers and practice / by C.M. Clothier,... - Stockport: Manchester statistical society, 1980, 16 p.

Ombudsman policy innovation in the English-speaking world / William B. Gwyn. - Berkeley: Institute of governmental studies, 1980. -viii, 51 p.
Apparition de l'idée d'établir des postes d'ombudsman dans les pays de langue anglaise.

Ombudsman readings / by Stanley V. Anderson,... - s.l.: International ombudsman institute, 1980. 296 p.
Recueil de textes et de diverses données sur les ombudsmans dans le monde

Readings on ombudsmanship / by Randall E. Ivany,... - s.l.: International ombudsman institute, 1981. 119 p.

11. VERIFICATION DES COMPTES

"An auditor's assessment: interview with Norman Scott", Parliamentary government, vol. 3 no 2 (spring 1982), pp. 12-14.

Evolution récente du processus d'imputabilité en Ontario; rôle du député et de l'Assemblée en la matière.

Auditing in the states: an overview / National association of state auditors, comptrollers and treasurers, - Lexington: Council of state governments, 1981. 28 p. (RM: 701).
Informations concernant les vérificateurs des Etats américains présentées sous forme de tableaux: statuts, nominations, fonctions, personnel, etc.

RICHARDSON, J.J., "Programme evaluation in Britain and Sweden", Parliamentary affairs, vol. 35 no 2 (spring 1982), pp. 160-180.

Evaluation intégrée: débats en Grande-Bretagne, organisation, problèmes et évolution en Suède.

12. LEGISLATION DELEGUEE

Commonwealth conference of delegated legislation committees / (Australia), Senate standing committee on regulations and ordinances. - Canberra: Australian government publishing service, 1981, 3 vol. ("Parliamentary paper"; 271-273).
Vol. 1: Report of the conference; Vol. 2: Documents of the conference; Vol. 3: Transcript of proceedings.

JONES, Rich, "The many faces of regulatory reform", State legislatures, vol. 8 no 3 (March 1982), pp. 6-10.

La réforme des règlements au Québec: les avatars d'une "diarrhée" législative à réglementer / par Gilles Lesage,...
Québec: s.n., 1981 14 p.

LE MIRE, Pierre, "La réforme du pouvoir réglementaire gouvernemental", Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger, septembre-octobre 1981, pp. 1241-1270.

Nouvelle structure du pouvoir réglementaire gouvernemental en France à la suite de la suppression des règlements d'administration publique.

13. GROUPES PARLEMENTAIRES

BRADY, David W. et Charles S. Bullock, "Coalition politics in the House of representatives", dans Congress reconsidered / Edited by Lawrence C. Dodd, ... and Bruce I. Oppenheimer, ... - (Second ed.; Washington: C.Q. press, 1981), pp. 186-203.
Etude de la coalition des conservateurs à la Chambre des représentants des Etats-Unis.

HURLEY, Patricia A., "Predicting policy change in the House: a longitudinal analysis", British journal of political science, vol. 12 part 3 (July 1982), pp. 375-384.

Liens entre, d'une part, l'importance numérique des partis politiques au sein du Congrès américain et leur unité, et, d'autre part, les changements d'orientation des politiques.

LOOMIS, Burdett A., "Congressional caucuses and the politics of representation", dans Congress reconsidered / Edited by Lawrence C. Dodd, ... and Bruce I. Oppenheimer, ... - (Second ed.; Washington: C.Q. press, 1981), pp. 204-220.
Groupes informels et caucus spécialisés au sein du Congrès des Etats-Unis.

"One-party and multi-party parliaments: relative advantages and disadvantages", dans Report of proceedings of the 26th Commonwealth parliamentary conference held in Zambia, September-October 1980...-(London: C.P.A., 1981), pp. 232-263.

RICHARDS, Peter, G., "The SDP in parliament", Parliamentary affairs, vol. 35 no 2 (spring 1982), pp. 136-142.
L'apparition de 28 députés sociaux-démocrates à la Chambre des communes de Londres pose des problèmes d'intégration et d'interprétation des règles traditionnelles appliquées en la matière.

SCHWARZ, John E., "Attempting to assert the Commons' power: Labour members in the House of commons, 1974-1979", Comparative politics, vol. 14 no 1 (October 1981), pp. 17-29.
L'arrivée de nouveaux députés et l'apparition d'une nouvelle mentalité expliquent les nombreuses défaites du gouvernement britannique à la Chambre des communes.

SVENSSON, Palle, "Party cohesion in the Danish parliament during the 1970s", Scandinavian political studies, vol. 5 (new series) no 1 (1982), pp. 17-42.
La cohésion des partis politiques à l'intérieur du parlement danois reste aussi forte entre 1970 et 1980 qu'elle l'était au cours des décennies antérieures.

14. LEADERS

PEABODY, Robert L., "House party leadership in the 1970s", dans Congress reconsidered / Edited by Lawrence C. Dodd,... and Bruce I. Oppenheimer,... - (Second ed.; Washington: C.Q. press, 1981), pp. 137-155.
Evolution historique des postes de leadership à la Chambre des représentants des Etats-Unis, croissance de l'importance des partis politiques en Chambre, recrutement et performance des leaders des républicains et des démocrates, modifications récentes de l'organisation et du personnel politique des partis et évolution prévisible.

THOMAS, Paul. G., "The role of House leaders in the Canadian House of commons", Revue canadienne de science politique, vol. 15 no 1 (mars 1982), pp. 125-144.
Origine et évolution du rôle du leader de la Chambre dans chacun des trois partis représentés aux communes du Canada.

15. SECURITE / SERGENTS D'ARMES, ETC.

ANDERSEN, Robert B., "Statehouse security: a growing concern?", State legislatures, vol 8 no 3 (March 1982), p. 4.

Gentleman usher of the black rod = Gentilhomme huissier de la verge noire; select bibliography... /Compiled by Diane Leduc,... - Ottawa: Library of parliament, information and reference branch, 1982. -5, 10 p.

Sergeant-at-arms = Sergent d'armes; select bibliography / Compiled by Diane Leduc,... - Ottawa: Library of parliament, information et reference branch, 1982. -4, 17 p.

16. GREFFIERS

BEDARD, Marc-André, "Le Greffier de l'Assemblée législative du Bas-Canada: origine de la fonction"; Assemblée nationale du Québec, Bibliothèque, Bulletin, vol. 12 no 1/2 (mai 1982), pp. 35-58.

Après avoir retracé l'origine de la charge de greffier en Angleterre, l'auteur relate la mise en place d'une fonction similaire à l'Assemblée législative du Bas-Canada, lors de sa première session (1792-1793). Il décrit en outre les principales tâches confiées au greffier par les députés lors de cette même session.

17. RELATIONS PARLEMENT - GOUVERNEMENT

CHAPSAL, Jacques, "Rapports Gouvernement-Parlement dans le cadre institutionnel de la Ve République", Revue des sciences morales et politiques, 1982, vol. 1, pp. 113-134.

Pouvoirs respectifs du gouvernement et du Parlement français vingt ans après l'avènement de la Ve République.

ELLIS, David L., "Collective ministerial responsibility and collective solidarity", Public law, (winter 1980), pp. 367-396.

SLEIMAN, Salim, "Contrôle de l'exécutif sur le législatif au Liban", Revue des parlementaires de langue française, no 46 (juin 1982), pp. 80-84.

18. DEPUTES

Backbench specialisation in the House of commons / David Judge, - London: Heinemann, 1981. -vii, 243 p.

L'auteur élabore un modèle d'analyse permettant d'apprécier la spécialisation des parlementaires et il l'applique aux députés britanniques.

BORN, Richard, "Perquisite employment in the U.S. House of representatives, 1960-1976: The influence of generational change", American politics quarterly, vol. 10 no 3 (July 1982), pp. 347-362.

Dévouement envers la circonscription électorale et résultats électoraux.

CAMPBELL, James, E., "Cosponsoring legislation in the U.S. Congress", Legislative studies quarterly, vol. 7 no 3 (August 1982), pp. 415-422.

Raisons et explications des grandes variations observées parmi les membres du Congrès américain en ce qui concerne le co-parrainage des projets de loi.

CAVANAGH, Thomas E., "The Calculus of representation: a congressional perspective", The Western political quarterly, vol. 35 no 1 (March 1982), pp. 120-129.

Perception des membres du congrès des Etats-Unis à l'égard de leur rôle de représentation vue à travers le diptyque de E. Burke (mandataire ou indépendant?).

COOPER, Joseph et William West, "The congressional career in the 1970s", dans Congress reconsidered / Edited by Lawrence C. Dodd,... and Bruce I. Oppenheimer,... - (Second ed.; Washington: C.Q. press, 1981), pp. 83-106.

Causes et conséquences de l'augmentation des démissions volontaires des représentants et sénateurs américains.

KEISER, K. Robert et Jones Woodrow Jr., "Congressional cohorts and voting patterns", American politics quarterly, vol. 10 no 3 (July 1982), pp. 375-384.

Façons de voter des membres du congrès des Etats-Unis selon leur degré d'ancienneté.

"The MP: his functions and responsibilities", dans Report of proceedings of the 26th Commonwealth parliamentary conference held in Zambia, September-October 1980...-(London: C.P.A., 1981), pp. 307-329.

Profession: député / Nicolas About. -Paris: Flammarion, 1981. 192 p.

Register of member's interests on 20th March 1981 / (Grande-Bretagne), House of commons.-London: Her majesty's stationery office, 1981. -iv, 110 p.

Un député, pour quoi faire? / Jean-Claude Masclet. -Paris: P.U.F., 1982. 228 p. (Droit d'aujourd'hui).

Description des liens entre le député français et son parti, entre le député et sa circonscription, analyses des facteurs influençant ces liens et recommandations susceptibles d'améliorer le fonctionnement des institutions représentatives.

VAUGEUIS, Denis, "Les députés à Québec: leurs rôles et moyens d'action", Revue parlementaire canadienne, vol. 5 no 2 (été 1982), pp. 20-24.

Extrait du rapport: "L'Assemblée nationale en devenir", portant sur les pouvoirs et les conditions de travail du député québécois.

19. DEPUTES: INFORMATION, GROUPES D'INTERET

Scientific and technological information for the Indiana General assembly / prepared by Holcomb research institute, Butler university... - Springfield, Va: National technical information service, 1979, - vii, 63 p.

COHEN, David et Wendy Wolff, "Freeing Congress from the special interest state: a public interest agenda for the 1980s", Harvard journal on legislation, vol. 17 no 2 (spring 1980), pp. 253-293.

Selon les auteurs, le Congrès des Etats-Unis continue d'être sous la coupe des groupes d'intérêt. Pour corriger cette situation, on propose diverses solutions: "sunset legislation", roulement des membres des commissions, etc.

WIGGINS, Charles W. et W.P. Browne, "Interest groups and public policy within a State legislative setting", Polity, vol. 14 no 3 (spring 1982), pp. 548-558.

20. INDEMNITES PARLEMENTAIRES

Current salary schedules of federal officers and employees together with a history of salary and retirement annuity adjustments / Committee on Post office and civil service, House of representatives... - Washington: U.S. Government printing office, 1982. 38 p. (97th congress, 2d session: Committee print: 97-5).

Contient des renseignements sur les salaires des membres du Congrès américain, du Speaker et des leaders, etc.

Minister of the crown and members of parliament and the peers' expenses allowance / Chairman: the Rt. Hon. Lord Plowden... - London: H.M.S.O., 1981. 10 p. ("Review body on top salaries"; 17).

NAGLER, Barry, "Congressional pay raise mechanisms", Harvard journal on legislation, vol. 17 no 2 (spring 1980), pp. 341-355.

Méthodes actuelles utilisées pour la fixation et les hausses des salaires des représentants et sénateurs américains et recommandations pour améliorer leur fonctionnement.

Rémunération des représentants élus, 1981 / Bureau de recherches sur les traitements, Commission des relations de travail dans la Fonction publique,... - Ottawa: le Bureau, 1981,-pag. multiple.

Données sur les diverses formes de rémunération accordée aux représentants élus des paliers fédéral, provincial, territorial et municipal.

21. STAGES PARLEMENTAIRES

EYLER, Janet et Beth Halteman, "The Impact of a legislative internship on students' political skill and sophistication", Teaching political science: a journal of the social sciences, vol. 9 no 1 (fall 1981), pp. 27-34.

Tentative d'évaluation de l'impact du programme de stages parlementaires de l'Etat du Tennessee sur la formation et l'acquisition d'habiletés de la part des stagiaires.

22. COMMUNICATIONS

"A very public forum: The House on TV", Parliamentary government, vol. 3 no 1 (winter 1982), pp. 3-7.

Robert Daudlin, Perrin Beatty et Derek Blackburn font le bilan de la télédiffusion des débats de la Chambre des communes du Canada.

BAWDEN, James, "Is parliament good television? Soap Opera or information", Parliamentary government, vol. 3 no 1 (winter 1982), p. 16.

Façon dont la télévision a fait évoluer la politique et performance des députés de la Chambre des communes du Canada.

BEDARD, Marc-André, "Le Journal et les autres documents publics à l'Assemblée législative du Bas-Canada", Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, vol. 12 no 3 (septembre 1982), pp. 19-57.

COVER, Albert D. et Bruce S. Brumberg, "Baby books and ballots: the impact of congressional mail on constituent opinion", American political science review, vol. 76 no 2 (June 1982), pp. 347-359.

Présentation d'un modèle pouvant servir à déterminer l'importance électorale de la publicité distribuée par les membres du Congrès des Etats-Unis.

FALARDEAU, Louis, "Tribune de la presse: des ambiguïtés à lever", Le 30, vol. 6 no 2/3 (février-mars 1982), pp. 18 et 26.

La Tribune de la presse ne devrait pas avoir à accréditer les journalistes auprès de l'Assemblée nationale du Québec. Cette tâche devrait appartenir à l'Assemblée elle-même.

FLETCHER, Fred, "Government vs parliamentary gallery: the focus of news", Parliamentary government, vol. 3 no 1 (winter 1982), pp. 13-15.

L'exécutif commence à bénéficier plus que le législatif des feux de la rampe.

"The Fourth estate: The parliamentary press gallery", Parliamentary government, vol. 3 no 1 (winter 1982), pp. 8-12.

Quelques correspondants parlementaires parlent de l'évaluation du rôle de la tribune de la presse au Parlement du Canada.

FRANTZICH, Stephen, "Communications and Congress", dans The Communications revolution in politics; proceedings of the Academy of political science, vol. 34 no 4 / Edited by Gerald Benjamin - (New York: A.P.S., 1982), pp. 88-101.

"Parliament and the mass media", dans Report of proceeding of the 26th Commonwealth parliamentary conference held in Zambia, September-October 1980...-(London: C.P.A., 1981), pp. 281-306.

The Parliamentary press gallery = Tribune de la presse parlementaire; Select bibliography... - Ottawa: Library of parliament, information and reference branch, 1981, 11 p.

Les Publications parlementaires d'hier et d'aujourd'hui / Yvon Thériault; préface de Claude Vaillancourt.-2e éd.; Québec: Assemblée nationale du Québec, 1982. -ix, 37 p. ("Vie parlementaire"; 2).

Description des publications générées par le Parlement québécois depuis 1792.

STONES, Elizabeth R., "The Parliamentary education service", Parliamentary affairs, vol. 35 no 2 (spring 1982), pp. 228-229.

Nomination d'un Education officer au Parlement britannique et aperçu des Services d'information existants.

23. RELATIONS INTERPARLEMENTAIRES

La coopération interparlementaire; 12e assemblée générale de l'Association internationale des parlementaires de langue française, Dakar, 10-17 (janvier 1982) / Section du Québec, (Association internationale des parlementaires de langue française - Québec: Assemblée nationale, Bureau des relations parlementaires, 1982. -14, (8) p.

"La coopération parlementaire nordique", Informations constitutionnelles et parlementaires, 3e série, no 124 (4e trimestre 1980), pp. 186-190.

COTTEREAU, Gilles, "Les délégations parlementaires pour les communautés européennes", Revue du droit public et de la science politique..., 98e année, no 1 (janvier-février 1982), pp. 35-64.

Formation des délégations parlementaires et leur utilité dans la collecte et la diffusion de l'information.

Québec. Bureau des relations parlementaires. Rapport d'activités... pour la période du 1er avril 1981 au 31 mars 1982.
-Québec: le Bureau, 1982. - 17 (8) p.

24. LOIS ET LEGISLATION

Construing bilingual legislation in Canada / Rémi Michael Beaupré... - Toronto: Butterworths, 1981. -1x, 161 p.

"Eléments à considérer dans l'élaboration, la rédaction et la révision d'un projet de loi ou de règlement", Légistique, vol. 1 no 1 (1981), pp. 1-22.

"Entrée en vigueur des lois", Légistique, vol. 1 no 2 (1981), pp. 1-(32).

Différents modes de mise en vigueur, caractéristiques de chacune, facteurs déterminant le choix d'un mode de mise en vigueur, etc.

HURD, Larry D., "Drafting legislation", dans Provincial policy-making: comparative essays / Edited by Donald C. Rowat...-(Ottawa: Carleton University, 1981), pp. 166-181.
Influence des rédacteurs de lois sur les politiques tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial au Canada.

SAUVIGNON, Edouard, "La promulgation des lois: réflexions sur la jurisprudence Desreumeaux", Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger, juillet-août 1981, pp. 989-1015.

25. LES EDIFICES

L'Edifice de l'Assemblée nationale. - Québec: Assemblée nationale, Direction des services aux citoyens, 1982, 12 p. ill.

Titre de l'édition anglaise: The National assembly building.

The Maine state house: a brief history and guide / by Earle G. Shettleworth jr. and Frank A. Beard. - Augusta: Maine Historic preservation commission, 1981. - (24) p.

Parliament buildings, Ottawa = Les édifices du parlement, Ottawa; select bibliography... - Ottawa: Library of parliament, Information and reference branch, 1981, 27 p.

RECONSTITUTION DES DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE : ÉTAT DE LA RECHERCHE

Dans le but d'en accroître le rythme de publication, de diminuer les coûts d'édition et de rendre rapidement accessibles les Débats de l'Assemblée législative, la décision a été prise de changer le mode de publication de cet ouvrage.

Dorénavant, les Débats de l'Assemblée législative seront publiés par session et non plus par législature, comme par le passé. L'introduction historique qui couvre plusieurs années sera placée avec la première session de chaque législature.

La reconstitution des sessions 1897-98, 1899 et 1900 est sous presse. Ces trois volumes devraient paraître sous peu. L'an prochain, quatre autres sessions (1901, 1902, 1903 et 1904) seront disponibles.

La rédaction des débats de 1905 à 1908 est terminée, le tout sera transcrit bientôt sur l'éditeur de texte du journal des Débats. Pour ce qui est des années 1909 à 1912, soit cinq sessions, la recherche est ou bien terminée ou rendue à mi-chemin selon la longueur des sessions. Pour les débats des années 1912 à 1916, le

RECONSTITUTION DES DÉBATS

État des travaux au 15 novembre 1982

Session	Cueillette	Reconstitution		Historique	Traduction	Revision		Dactylographie	Composition	Indexation	Correction d'épreuve	Impression
		Dossier de base	Dossier de complé-mentaire			fonds	formé					
1893-94	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
1894-95	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
1895	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
1896-97	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
1897-98	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
1899	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
1900	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
1901	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
1902	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
1903	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
1904	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
1905	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
1906	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
1907	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
1908	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
1909	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
1910	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
1911	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
1912	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
1912	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
1913-14	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
1915	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
1916	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
1916	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
1917-18	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
1919	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____

* À partir de la session 1901, cette étape est éliminée grâce à l'utilisation d'un éditeur de textes.

travail vient d'être amorcé. Enfin, pour les années 1916 à 1919, la documentation a été rassemblée et peut être consultée sur place.

Nous espérons, une fois que les sessions 1897 à 1905 auront été publiées, atteindre un rythme de parution d'au moins quatre sessions par année.

Jocelyn St-Pierre
Responsable de la division
de la Reconstitution des Débats

Le Bulletin est une revue trimestrielle publiée par la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. La correspondance doit être adressée à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, édifice Pamphile-Lemay, G1A 1A5

CUMITÉ DE RÉDACTION

Gaston Deschênes

Jocelyn Saint-Pierre, secrétaire

Yvon Thériault

NOTE AUX COLLABORATEURS

Les manuscrits signés doivent compter au maximum vingt-cinq pages et être dactylographiés à double interligne. Dans le texte, les citations sont numérotées et renvoient aux références bibliographiques placées à la fin. L'auteur doit fournir avec son texte un résumé de dix lignes qui apparaîtra au début de l'article. Le tout doit être envoyé, au moins deux mois avant publication, au secrétaire qui le soumettra au comité de rédaction. Les textes publiés dans le Bulletin n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.